

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23



bassinvouge@orange.fr



www.bassinvouge.com



www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU REUNION DU 29 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Le vingt-neuf novembre deux mil vingt et un à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 10

Présents : 9

Exprimés : 9

CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES				Emargement
Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Président	Présent
Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	VP Vouge Amont	Présent
Monsieur	Denis	PENNING	Secrétaire	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE				
Monsieur	Alain	LEFEVRE	VP Varaude	Présent
Monsieur	Dominique	JANIN	Membre	Présent
CC RIVES DE SAÔNE				
Monsieur	Patrick	JACQUET	VP Vouge Aval	Présent
Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	VP Bièvre	Présent
DIJON METROPOLE				
Monsieur	Jean Patrick	MASSON	VP Cent Fonts	Présent
Monsieur	Jean Michel	VERPILLOT	Membre	Absent
Monsieur	Marien	LOVICH	Membre	Présent
10 membres				

M. PENNING Denis est secrétaire du syndicat.

Assistent : Messieurs LANIER Edouard, SUSANNE Matthieu et BOILLIN Nicolas (SBV)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 20 mai 2021

Finances

- Postes 2022 - *Délibération 2021 -11*

PPRE

- PPRE 2021-2025 – Point d'étapes
- Autres démarches

Contrats de bassin Vouge et de la nappe de Dijon-Sud 2022 - 2024

- Présentation des projets de contrats (versions non finalisées)

Contrat de bassin 2019 - 2021

- Etudes de restaurations morphologiques sur la Vouge et sur la Bièvre – Point d'étapes
- Démarche de restauration la continuité écologique sur le Moulin du Centre à Brazey-en-Plaine – Point d'étapes

- Démarche de restauration morphologique sur le Milleraie à Saulon la Chapelle – Point d'étapes

Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016 - 2021

- Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Point d'étapes

Affaires diverses

- Piézométrie et hydrologie
- Questions diverses

Le Président demande au bureau d'ajouter une délibération modificative budgétaire. La proposition est acceptée à l'unanimité.

I. Approbation du CR du 20 mai 2021

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II. Finances

a. Postes 2022

Le Président présente succinctement les principales actions programmées en 2022 sur le bassin de la Vouge :

- L'adoption d'un contrat de bassin 2022-2024 ;
- La réalisation des travaux de restauration de la morphologie de la Bièvre à Brazey-en-Plaine ;
- La réalisation des travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts à Saulon-la-Rue / Fény ;
- La réalisation des travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure ;
- Les travaux du PPRE.

Et ceux sur la nappe de Dijon Sud :

- L'adoption du bilan du contrat 2016-2021 ;
- L'adoption d'un contrat de nappe 2022-2024 ;
- La poursuite de l'étude modélisation ;
- L'étude sur la désimperméabilisation des sols du périmètre de la nappe.

Pour cela, il rappelle que 4 personnes constituent l'équipe technique du SBV afin d'animer l'ensemble des démarches sur ces deux territoires. Il propose comme chaque année de prendre une délibération sollicitant nos partenaires sur le financement de ces postes. Il redit que depuis 2019, le financement du poste de technicien de rivières (pour la totalité) et de chargé de missions du contrat (pour 30%) est adossé aux actions présentées sur la restauration de la morphologie des cours d'eau, sur le PPRE,

Il précise que les demandes auprès de l'AERM&C et du CRBFC doivent être déposées avant le 31 décembre 2021, sans quoi les financements seront perdus.

Délibération 2021 - 11

Le Président explique que le SBV emploie trois Chargés de missions et un Technicien de rivières. La dépense totale peut être estimée (salaires et cotisations sociales uniquement) pour l'année 2022 à 204 949 € TTC.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RM&C, pour le poste de technicien de rivières (en totalité) et de chargé de missions du contrat (pour 30% de son temps de travail), les aides sont adossées à la réalisation de travaux sur les restaurations morphologique, écologique des cours d'eau ou des zones humides. Selon les règles de l'Agence de l'Eau RM&C, une majoration de 30% est appliquée à la dépense initiale et l'aide se monte à 50% de la totalité de la dépense éligible.

Le Président reprecise que selon les règles d'interventions de la Région BFC, seuls les postes de chargé de missions du contrat Vouge et de technicien de rivières peuvent être aidés, sous réserve de la mise en place de démarches sur les restaurations morphologique, écologique des cours d'eau ou des zones humides.

Le principe du plan de financement, de l'année 2022 (hors majoration), serait le suivant :

- Agence de l'Eau RM&C :
 - o 50% des dépenses éligibles pour les trois postes de Chargés de missions (uniquement sur 70% du temps pour le Chargé de missions du contrat Vouge) ;
 - o 0 % des dépenses pour le poste de Technicien de rivières (financement adossé à plusieurs opérations).
- Région BFC :
 - o 30% des dépenses éligibles pour le Chargé de missions du contrat Vouge et du Technicien de rivières ;
 - o 0 % sur les postes de Chargés de missions SAGE et Nappe de Dijon Sud.
- SBV :
 - o Le restant à charge de chaque poste (hors NDS pour laquelle la dépense est répartie entre quatre collectivités).

Le plan de financement détaillé, de l'année 2022 (hors majoration), serait le suivant :

Poste	Coût € TTC	Coût éligible - AERM&C	Coût éligible - CRBFC	AE RM&C	CRBFC	SBV
Animateur du SAGE	63 604 €	63 604 €	0 €	31 802 €	0 €	31 802 €
Animateur du contrat Vouge (0.7 ETP)	56 561 €	39 593 €	56 561 €	19 796 €	16 968 €	19 796 €
Animatrice du contrat NDS	43 293 €	43 293 €	0 €	21 646 €	0 €	21 646 €
Technicien de rivières	41 492 €	0 €	41 492 €	0 €	12 448 €	29 044 €
Total Général	204 949 €	146 489 €	98 053 €	73 244 €	29 416 €	102 289 €

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus ;
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles du budget 2022 ;
- SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, la Région BFC, une subvention aussi large que possible ;
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet.

b. Décision Modificative n°1

Délibération 2021 - 12

Après avoir présenté les renseignements nécessaires à la compréhension des modifications budgétaires, le Président propose au bureau de prendre la décision modificative n°1 au budget primitif 2021.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les nouveaux crédits d'ordre budgétaire comme suit :

Section d'INVESTISSEMENT

Chapitre – Article - Opération	Dépenses		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	O/R
45 – 4541 – 126	585 €		R
45 – 4541 – 127		585 €	R
Total	585 €	585 €	

III. PPRE

a. PPRE 2021-2025 – Point d'étapes

Le Président explique qu'une seule entreprise s'est positionnée sur le marché 2021-2023.

Il donne la parole à M. SUSANNE. Sans revenir sur ce qui a été présenté lors des dernières réunions, il dit que c'est l'entreprise CHENOT qui a été retenue pour les tranches 1 et 2 (2021/2022 et 2022/2023) du PPRE. L'entreprise travaille actuellement sur les bassins de la Tille et de l'Ouche et il est prévu qu'elle intervienne sur le bassin de la Vouge début 2022. Les travaux devront s'achever nécessairement avant fin Mars 2022.

b. Autres démarches

Il présente le retour d'expérience sur les travaux de diversification (renfort de ceux de 2020) de la Varaude à Tarsul-Izeure. Le premier retour est très positif.

Les travaux sur la Boïse à Saint Philibert ont été reportés à l'étiage 2022 (indisponibilité de l'entreprise Magnin). Le Maire, M. POUILLON a été informé.

Le projet de plantations d'une ripisylve le long de la Vouge à Villebichot est en cours. Une rencontre avec M. NAIGEON, Président de l'Association Foncière, est programmée le 3 Décembre prochain.

IV. Contrats de bassin Vouge et de la nappe de Dijon-Sud 2022 - 2024

La période de mise en œuvre des contrats de bassin Vouge (2019-2021) et du contrat de la nappe de Dijon Sud (2016-2021) arrivent à leur terme. Les bilans respectifs de leurs mises en œuvre seront produits et présentés lors d'un prochain bureau ou conseil syndical.

Deux nouvelles contractualisations sont d'ores et déjà en réflexion pour la période 2022-2024 (fin du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau en 2024).

La contractualisation des actions avec l'Agence de l'eau permet de bénéficier de financements bonifiés et surtout de s'assurer des aides durant cette période.

	Contrat de bassin Vouge	Contrat de la nappe Dijon sud
Bonifications contractuelles	<ul style="list-style-type: none">- Garantie du taux de financement sur les actions contractualisées ;- Majoration du taux de financement sur certaines actions à forte ambition (jusqu'à 70 % et dans la limite de 15 % de l'engagement global de l'agence dans le cadre du contrat considéré) ;- Financement exceptionnel (30 %) sur des actions non éligibles hors cadre contractuel dans la limite de 2 % du montant de l'engagement global de l'agence dans le cadre du contrat considéré ; <p>A chaque bonification, une contrepartie est exigible (délai d'engagement de l'opération, engagement d'une action prioritaire supplémentaire, ...)</p>	

En tant que secrétaire technique et administratif de l'Inter CLE, le SBV aura comme, sur le contrat Vouge, à délibérer également sur le projet de contrat sur la nappe de Dijon Sud. Il s'agit aujourd'hui de ne présenter que des pistes de réflexions sans préjuger des choix que fera l'Inter CLE, pour ce contrat 2022-2024.

La rédaction des deux documents est en cours, en collaboration avec les services de l'agence de l'eau. M. LANIER présente des extraits de ces deux contrats. Le projet de contrat Vouge est annexé au présent compte rendu.

Il rappelle que la plupart des actions sur le bassin de la Vouge sera aidée à 80% grâce à des financements complémentaires (Région BFC et Conseil Départemental de Côte d'Or).

M. BOILLIN Nicolas dit que dans le tableau présenté, il s'agit des dépenses maximales estimées à ce jour et qu'elles ne devraient sans doute pas atteindre ces montants.

M. MASSON s'interroge sur le restant à charge et la participation des collectivités au budget du SBV.

M. COLLARDOT dit que dans l'hypothèse où tous les projets peuvent être menés à leur terme et dans les délais prévus (peu vraisemblable), il y aura à faire des arbitrages afin de rester dans une enveloppe budgétaire réaliste en accord avec les appels de cotisations.

M. LANIER précise que les dossiers devront être déposés au plus tard le 14 avril 2022 pour une instruction en commission des aides le 30 juin 2022. Le SBV et la CLE de la Vouge devront délibérer sur le contrat Vouge. Le SBV et l'Inter CLE se positionneront sur le contrat de la nappe de Dijon Sud.

V. Contrat de bassin 2019 - 2021

a. Etudes de restaurations morphologiques sur la Vouge et sur la Bièvre – Point d'étapes

Projet sur la Vouge à Brazey-en-Plaine, Aubigny-en-Plaine et Magny les Aubigny

Le projet d'aménagement (phase 2 validée en réunion de CoPil le 20 décembre 2019) porté par le SBV intersecte le projet (en cours) d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) sur les communes d'Aubigny en Plaine, Magny lès Aubigny et Brazey en Plaine.

Le projet d'AFAF devra justifier de mesures compensatoires des aménagements connexes prévus (AP du 11 juillet 2018). Le Bureau d'études *Initiative, Aménagement et Développement* est chargé de définir et dimensionner les travaux connexes (chemins, plantations de haies, ...)

Le projet syndical constituera une compensation de l'aménagement foncier (réunion DDT21 du 2 mars 2020). Pour mémoire, le Président du SBV a signé, le 3 février 2020, un ordre de service d'interruption de la mission (étude) dans l'attente de définition du nouveau parcellaire.

La profession agricole a achevé la définition du nouveau découpage parcellaire au 1^{er} semestre 2021. Il intègre en rive droite, une parcelle enherbée de 5 m de largeur (propriété des AF respectives) dédiée à la mise en œuvre du projet.

Suite à la réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier du 9 novembre dernier :

- L'enquête publique relative au projet d'AFAF aura lieu à la rentrée 2022,
- Les exploitants devraient prendre possession de leurs terres à l'automne 2023.

L'étude du SBV serait relancée sur 2022 lorsque le projet foncier sera définitivement adopté.

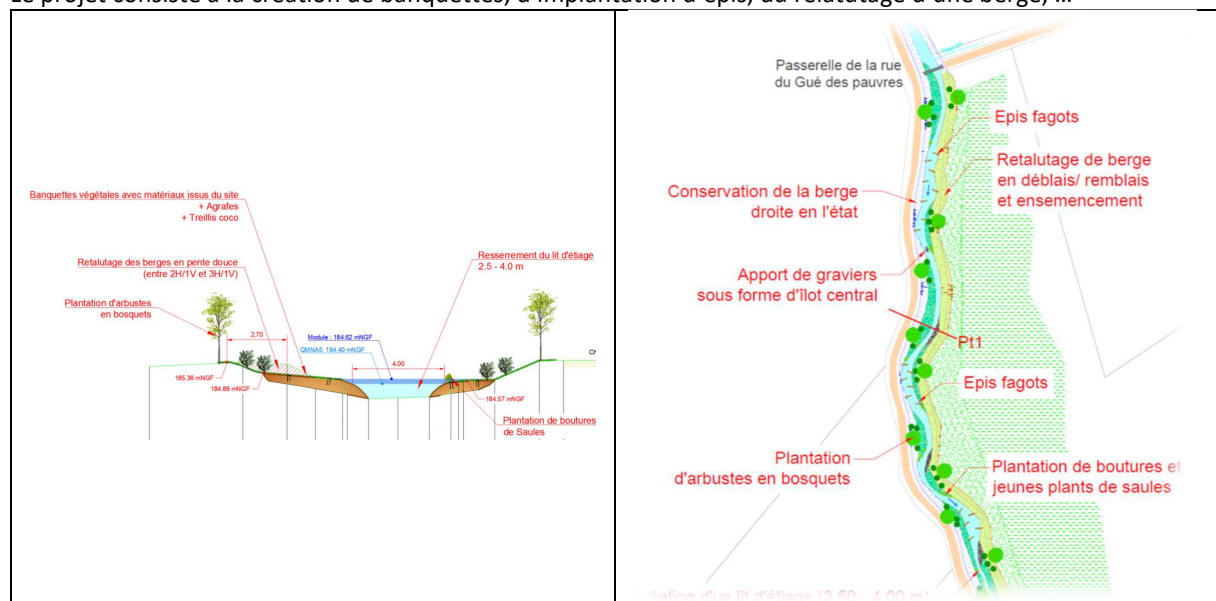
Projet sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine

Les inventaires écologiques du tronçon ont été réalisés sur la période favorable d'avril à août 2021 et les accords écrits pour la mise en œuvre du projet de l'ensemble des propriétaires concernés ont été recueilli cet été.

Le projet détaillé a été présenté aux propriétaires et exploitants lors de la réunion du 5 novembre dernier en mairie de Brazey en Plaine.

La rédaction du DLE est en cours. Le document sera déposé auprès des services de la DDT 21 pour instruction dans les prochains mois. Les travaux sont programmés sur l'été 2022.

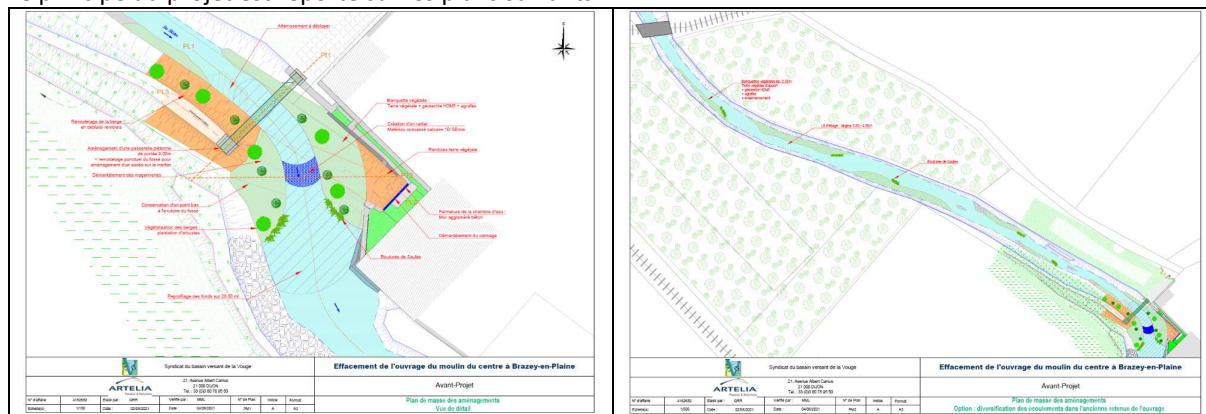
Le projet consiste à la création de banquettes, d'implantation d'épis, du relattage d'une berge, ...



b. Démarche de restauration la continuité écologique sur le Moulin du Centre à Brazezy-en-Plaine – Point d'étapes

La présentation du projet auprès du propriétaire est programmée le 2 Décembre prochain.

Le principe du projet est reporté sur les plans suivants :



La discussion portera principalement sur le coût de la passerelle à créer entre les deux rives de la rivière. A ce jour, le financement n'est pas assuré sur ce point. M. SUSANNE rappelle que c'est bien le SBV qui a sollicité le propriétaire pour intervenir sur ses parcelles.

Les membres du bureau s'interrogent sur l'opportunité de financer le remplacement de cette passerelle.

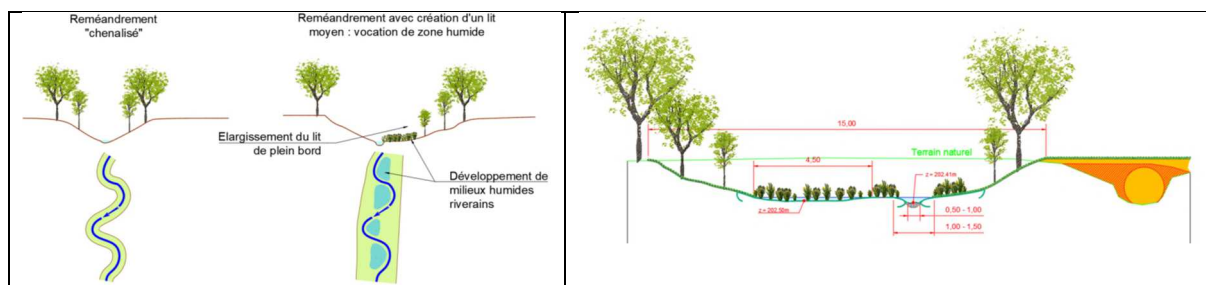
Le technicien rappelle que dans le cas où le SBV intervienne sur ce point particulier, il se doit de créer un pont « aux normes » ; ce qui implique automatiquement un coût très significatif à comparer à l'estimatif de l'ensemble du projet.

Le bureau demande à M. SUSANNE d'engager une discussion sur ce point avec M. ARCELAIN, propriétaire du Moulin du Centre.

c. Démarche de restauration morphologique sur le Milleraie à Saulon la Chapelle – Point d'étapes

M. SUSANNE explique que le projet a été présenté en réunion technique le 19 Octobre par ARTELIA en présence de l'association « Pirouette Cacahuète ». Une présentation aux élus de la commune de Saulon-la-Chapelle (commission environnement) est programmée le 20 Décembre.

M. SUSANNE dit que le cours d'eau est extrêmement incisé et nécessite, pour que la réponse du milieu soit significative, que les travaux soient plus ambitieux qu'un simple débusage. Le bureau d'études a donc envisagé un projet plus ambitieux.



Il sera pertinent de reméandrer la rivière et de créer un lit moyen de 10 à 15 m de large. M. SUSANNE précise qu'une prise d'eau au droit du lavoir de Saulon-la-Chapelle de nature à alimenter le Milleraie par la Cent Fonts en période d'étiage doit être étudié. Il précise que ce point fait l'objet d'une remarque de la Région BFC. L'estimatif du coût s'élève à 135 K€ HT.

M. SUSANNE rappelle que le projet a été engagé à la demande de la commune de Saulon-la-Chapelle, propriétaire du terrain, qui souhaite « ramener la nature au centre du village ». Il est à noter que la commune travaille avec l'association Pirouette Cacahuète sur ce terrain ainsi que sur celui situé à l'entrée du village, qui comprend les terrains de football, de BMX, de la salle multisport, ...

MM JACQUET et MASSON pensent que le coût est disproportionné par rapport à ceux généralement observés sur des travaux de restauration morphologique des cours d'eau. Ils conviennent néanmoins que c'est un « beau projet » qui va bien au-delà des travaux s.s. (biodiversité, lien social, ...).

Après échange, le bureau valide le principe du projet, mais il demande à ce que la commune participe financièrement au restant à charge (20%). La participation pourrait être de 10% pour le SBV et la commune.

Le Président s'engage à évoquer ce point lors de la réunion du 20 décembre prochain. Il sera accompagné de MM LEFEVRE et ROBIOT.

VI. Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016 - 2021

Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Point d'étapes

Le Dossier Loi sur l'Eau du projet a été déposé pour instruction en DDT21 le 16 octobre 2020. L'arrêté préfectoral autorisant les travaux date du 1^{er} juin 2021.

La mise en œuvre des travaux correspondant suppose deux appels d'offres (maîtrise d'œuvre + entreprise travaux). Le 1^{er} a permis de retenir le BE Artelia (17 000 € HT hors option). Le 2nd devrait être lancé d'ici fin 2021. Les travaux (montant estimatif 102 000 € HT) devraient être mis en œuvre à l'étiage 2022.

VII. Affaires diverses

a. Piézométrie et hydrologie

Le Président donne la parole à M. BOILLIN Nicolas.

Le déficit pluviométrique est toujours notable en 2021 (-33.3 mm au 31 octobre). Les cours d'eau sont tous en dessous du module (débit moyen interannuel), voir proches du QMNA5.

Pour ce qui concerne la nappe de Dijon-Sud depuis 1980 :

- La recharge interannuelle moyenne = 1.15 mètre sur 150 jours
- La vidange interannuelle moyenne = 1.24 mètre sur 226 jours

La vidange s'est terminée (?) le 23 octobre 2021, a duré 193 jours et s'est élevé à 0,69 mètre, La recharge a timidement débuté depuis (+0,08 mètre).

b. Autres informations

- La CLE de la Vouge a été installée le 18 octobre 2021. Mme ZITO a été reconduite en tant que Présidente. M. MORELLE a été élu 1^{er} Vice-Président.
- L'Inter CLE a été installée le 22 novembre 2021. M. MASSON a été élu Président et Mme ZITO, Vice-Présidente.
- Des rencontres avec les EPCI à FP concernés par les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche sont programmés :
 - 30 novembre 2021 – CCGC&NSG
 - 25 janvier 2022 – CC Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche
- Mme PASQUWELAGE a réussi le concours d'ingénieur territorial. Le Président propose de la titulariser.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h45, invite les membres à partager le verre de l'amitié et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.